

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

POLI À MEUBLES POUR BOIS, PLACAGE ET MÉLAMINE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	POLI À MEUBLES POUR BOIS, PLACAGE ET MÉLAMINE
Code du produit:	
Usage du produit/Description:	Nettoyant et poli à meuble.
Nom chimique :	Mélange
Fabriqué pour :	COMERCO SERVICES INC. 3300 Boul. Saint-Martin O. # 300 Laval, Qc, H7T 1A1 (450) 682-9900
Numéro de téléphone d'urgence:	CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Non réglementé selon SIMDUT 2015	
Mention d'avertissement		
Mention de danger		
Conseil de prudence - prévention	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulations.
Conseil de prudence - réponse	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Conseil de prudence - stockage		
Conseil de prudence - élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)
Aucun ingrédient dangereux.		

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact cutané:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact oculaire:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. NE PAS neutraliser avec de l'acide.
Ingestion:	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Note au médecin:	Traitement spécifique : Selon les symptômes.

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés:	En cas d'incendie: Utiliser eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO2 pour l'extinction.
Agents extincteurs inappropriés :	Un jet d'eau puissant dirigé directement dans le produit génère beaucoup de mousse.
Produits combustion dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, fumée âcre.
Équipement de protection :	Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

POLI À MEUBLES POUR BOIS, PLACAGE ET MÉLAMINE

Précautions spéciales: approuvé NIOSH.
Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les cours d'eau.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Précautions environnementales:

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manutention du produit.

Exigences en matière de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides, alcalins.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

Ingrédients	CAS	Source	Valeur
Aucun ingrédient dangereux.			

Mesures d'ingénierie:

Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Commentaires sur l'hygiène générale :

Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide beige, opaque
Odeur : Agrume
Seuil de l'odeur: Non déterminé.
pH tel quel 7.50 – 8.50
Point de fusion: Non déterminé
Point initial ébullition: Non déterminé.
Point d'éclair: Non applicable.
Taux évaporation (acétate de butyle = 1): Non déterminé
Inflammabilité: Ininflammable.
LIE: Non applicable.
LSI: Non applicable.
Tension de vapeur: Non déterminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

POLI À MEUBLES POUR BOIS, PLACAGE ET MÉLAMINE

Densité de vapeur (air=1):	Non déterminé.
Densité relative:	1.000 – 1.0004
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Volatiles:	Non déterminé
Viscosité:	< 5cPs

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation:	Non.
Conditions à éviter :	Utilisation avec matières incompatibles.
Matières à éviter :	Acides, oxydants forts, alcalins.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:				
Ingrédients dangereux	No. CAS	%	DL₅₀ (voie, espèce)	CL₅₀ (espèce)
Aucun ingrédient dangereux.				
Voie d'administration Inhalation, cutané, oculaire, ingestion.				
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :				
Inhalation:	Aucun effet adverse rapporté.			
Peau:	Aucun effet adverse rapporté.			
Yeux:	Aucun effet adverse rapporté.			
Ingestion:	N'est pas un risque élevé pour l'ingestion.			
Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :				
Inhalation:	Aucune donnée.			
Peau:	Aucune donnée.			
Yeux:	Aucune donnée.			
Ingestion:	Aucune donnée.			
Cancérogénicité (CIRC) :	Aucune donnée			
Téatogénicité:	Aucune donnée.			
Mutagénicité:	Aucune donnée.			
Organe cible:	Aucune donnée.			
Conditions aggravées par l'exposition :	Aucune donnée.			

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux	No. CAS	%	Valeur	Espèce
Aucun ingrédient dangereux.				
Persistance et biodégradation :	Non disponible			
Potentiel bioaccumulation:	Non disponible			
Mobilité dans le sol:	Non disponible			
Autres effets nocifs :	Non disponible			

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Conditions d'entreposage et de manutention des déchets :	Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

POLI À MEUBLES POUR BOIS, PLACAGE ET MÉLAMINE

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe emballage	Placard
Non réglementé pour le transport.				
Précautions spéciales:	Aucune			
Dangers environnementaux:	Ne pas rejeter dans l'environnement.			

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE) :	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
Autres :	Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparée par:	Laboratoire Campeau Inc. 61 rue Des Menuisiers, Local 106 Sainte Anne Des Plaines, Qc, J0N1H0
Numéro de téléphone:	(514) 642-6669
Date :	11 mai 2018
Version:	2.0
Abréviations:	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
IARC	International Agency for Research on Cancer
LES	Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible ExposureLimit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Les Distributions CNET ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.